

FILIERE CULTURELLE

C  
U  
L  
T  
U  
R  
E  
L  
L  
E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p><b>Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)</b></p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : - ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le bac, soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique. - ouvert aux élèves de l'Ecole Nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de cette école.</p>	<p><u>Période de retrait :</u> du 27 février 2012 au 23 mars 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 30 mars 2012 Auprès du CNFPT</p>	<p>23 mai 2012</p>	<p>CNFPT</p>	<p>Siège</p>
<p><b>Conservateur du patrimoine (Catégorie A)</b></p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de 4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, soit d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p>	<p><u>Période de retrait :</u> 1er avril 2012 au 30 avril 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 30 avril 2012 Auprès du CNFPT</p>	<p>27 août 2012</p>	<p>CNFPT</p>	<p>Siège</p>
<p><b>Professeur d'enseignement artistique de classe normale (Catégorie A)</b></p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique comprennent un concours externe et interne dans chacune des quatre spécialités : Musique, Danse, Art dramatique, Arts plastiques.</p> <p>INTERNE : ouvert aux assistants spécialisés d'enseignement artistique et aux assistants d'enseignement artistique justifiant au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs. Dans la spécialité arts plastiques, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, un concours sur titres et épreuves. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse sont précisés par décret.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : Les candidats doivent être titulaires : - <u>Pour la spécialité Musique et danse</u> : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés par l'Etat ; - <u>Pour la spécialité Art dramatique</u> : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ; - <u>Pour la spécialité Arts plastiques</u> : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; OU - d'un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du présent décret ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. <i>Pour plus d'informations sur les conditions d'accès, merci de consulter les sites internet des Centres de Gestion organisateurs.</i></p> <p><i>La répartition des spécialités et des disciplines sera communiquée ultérieurement.</i></p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscription sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>12 juin 2012 au 4 juillet 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 12 juillet 2012</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	<p>15/01/2013 Sous réserve de validation</p>	<p>A déterminer</p>	
<p><b>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie (Catégorie A)</b></p>	<p>INTERNE SUR EPREUVES : <u>Spécialité Musique</u> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. <u>Spécialité Arts Plastiques</u> : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES : <u>Spécialité Musique</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional. <u>Spécialité Arts plastiques</u> : ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU - un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; OU - un titre ou diplôme national de niveau équivalent ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg54.fr :</u></p> <p>du 17 janvier 2012 au 15 février 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u> 23 février 2012</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>2 mai 2012</p>		<p>Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p><b>Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie (Catégorie A)</b></p>	<p>INTERNE SUR EPREUVES :  <b>Spécialité Musique</b> : ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat.  <b>Spécialité Arts Plastiques</b> :                      - ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée en sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n°91-855 du 2 septembre 1991.                      OU - ouvert aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p>EXTERNE SUR TITRES :  <b>Spécialité Musique</b> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement départemental.  <b>Spécialité Arts plastiques</b> : ouvert aux candidats titulaires :                      - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ;                      OU - un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 susvisé ;                      OU - un titre ou diplôme national de niveau équivalent ;                      OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a> :</u>                      du 17 janvier 2012 au 15 février 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u>                      23 février 2012</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>2 mai 2012</p>	<p>Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.</p>	
<p><b>Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)</b></p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des cinq spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires :                      - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ;                      OU - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.  <i>La répartition des spécialités sera communiquée ultérieurement.</i></p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a> :</u>                      du 10 janvier 2013 au 6 février 2013</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u>                      14 février 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>22 et 23 mai 2013</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	
<p><b>Assistant de conservation principal de 2ème classe (Bac + 2) (Catégorie B)</b></p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriale ou d'un établissement public en dépendant. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique, dont deux années au moins dans un des services des musées, bibliothèques, archives ou documentation.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans la spécialité choisie.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la participation à des activités de développement culturel, ou patrimonial ou bibliothécaire.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a> :</u>                      du 7 mai 2013 au 5 juin 2013</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u>                      13 juin 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>13 novembre 2013</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	
<p><b>Assistant de conservation (Bac) (Catégorie B)</b></p>	<p>Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation.</p> <p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau IV OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans la spécialité choisie.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la participation à des activités de développement culturel, éducatif ou patrimonial dans des établissements ou structures à vocation culturelle ou éducative.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a> :</u>                      du 7 mai 2013 au 5 juin 2013</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u>                      13 juin 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	<p>13 novembre 2013</p>	<p>SIC pour le Grand Ouest</p>	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint du patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou du patrimoine.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u></p> <p>du 9 octobre 2012 au 31 octobre 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u></p> <p>8 novembre 2012</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	21 mars 2013	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

**FILIERE CULTURELLE**

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<b>Directeur d'enseignement artistique de 2ème catégorie (Catégorie A)</b>	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique titulaires qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a> :</u>            du 17 janvier 2012 au 15 février 2012</p> <p><u>Date limite de dépôt :</u>            23 février 2012</p> Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	2 mai 2012		Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.
<b>Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)</b>	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	15 mars 2012		CDG 53 pour le Grand Ouest